

L'Insee introduit une question facultative sur le lieu de naissance des parents dans son recensement national, avec l'objectif de mieux analyser les dynamiques sociales et les discriminations. Si cette mesure est saluée par les chercheurs pour sa capacité à affiner la compréhension des inégalités, elle suscite aussi des interrogations quant à son utilisation. Comment ces nouvelles données pourront-elles aider l'action publique ? Décryptage.

# Recensement de la population - 2025

## Bulletin individuel



<b>COMMUNE</b>	<b>9 7</b>	<b>3 0 0</b>	Cadre à remplir par l'agent receveur
commune	dépt	commune	

  

Exemple : DUPAS, épouse MAURIN

Nom : \_\_\_\_\_  
 Prénom : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_

**1** Quel est votre sexe ? Masculin  1 Féminin  2

**2** Quels sont vos date et lieu de naissance ?  
 Né(e) le :    /    /      
 jour    mois    année  
 à : \_\_\_\_\_  
 commune (et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)  
 département    n° DOM    pays pour l'étranger, territoire pour les COM

**3** Si vous êtes né(e) à l'étranger, en quelle année êtes-vous arrivé(e) en France ? \_\_\_\_\_  
 année

**4** Quelle(s) est (sont) votre (vos) nationalité(s) ?  
 Plusieurs réponses possibles

- Française
  - Vous êtes né(e) français(e).....  1
  - Vous êtes devenu(e) français(e) (par exemple : par naturalisation, par déclaration, à votre majorité).....  2
- et/ou
- étrangère(s).....  3
- ↳ indiquez votre (vos) nationalité(s) : \_\_\_\_\_

**5** Êtes-vous inscrit(e) dans un établissement d'enseignement pour l'année scolaire en cours ?  
 Y compris apprentissage ou études supérieures

Oui  1 Non  2

↳ Si oui, où cet établissement d'enseignement est-il situé ?

- Dans la commune où vous résidez (ou dans le même arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille).....  1
- Dans une autre commune (ou un autre arrondissement).....  2
- ↳ indiquez cette autre commune : \_\_\_\_\_

**7** Quel est le lieu de naissance de vos parents ?  
 Réponse facultative

1 : \_\_\_\_\_  
 pays, territoire pour les COM    département    n° COM

2 : \_\_\_\_\_  
 pays, territoire pour les COM    département    n° COM

**8** La suite du questionnaire s'adresse aux personnes de 14 ans ou plus.

**9** Vivez-vous en couple ? Oui  1 Non  2

**10** Vous êtes :

- Marié(e).....  1 Pacsé(e).....  2
- En concubinage ou union libre.....  3
- Veuf(ve).....  4 • Divorcé(e).....  5
- Célibataire.....  6

**11** Êtes-vous limité(e), depuis au moins 6 mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement ?  
 Réponse facultative

- Oui, fortement limité(e).....  1
- Oui, limité(e) mais pas fortement.....  2
- Non, pas limité(e) du tout.....  3

**12** Quel est votre plus haut diplôme ?

- Aucun diplôme.....  01
- CEP (certificat d'études primaires).....  02
- BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges, DNB.....  03
- CAP, BEP ou diplôme de niveau équivalent.....  04
- Baccalauréat général ou technologique, brevet supérieur.....  05
- Baccalauréat professionnel, brevet professionnel, de technicien ou d'enseignement, diplôme équivalent.....  06
- Capacité en droit, DAEU, ESEU.....  07
- BTS, DUT, Deug, Deust, diplôme de la santé ou du social de niveau bac + 2, diplôme équivalent.....  08
- Licence, licence pro, BUT, maîtrise, diplôme équivalent de niveau bac + 3 ou bac + 4.....  09
- Master, DEA, DESS, diplôme de grande école niveau bac + 5, doctorat de santé.....  10
- Doctorat de recherche (hors santé).....  11

Imprimé n° 3

Le 16 janvier 2025 a marqué le lancement du **recensement national de l'Insee**, avec une nouveauté qui n'est pas passée inaperçue : **l'ajout d'une question facultative sur le lieu de naissance des parents.**

Présentée comme un outil pour mieux appréhender les inégalités sociales et les discriminations, cette initiative a susciter des débats et quelques craintes.

**Jusqu'à présent, seule la question du lieu de naissance de la personne elle-même était posée dans le recensement. Désormais, cette question a été étendue aux parents avec "Où sont nés vos parents ?" avec 4 réponses proposées : "En France ( y compris territoire d'outre-mer)" ; "A l'étranger" ; "Je ne sais pas" ou "Je ne souhaite pas répondre". Si la personne répond « en France », une ligne de saisie du département de naissance apparaît ; si elle répond « à l'étranger », une ligne de saisie du pays apparaît. Cette question est posée à tous.**

L'IREV avait déjà consacré en 2021 [un article sur les débats sur l'usage des statistiques ethniques et ethno-raciales](#) [1].

## **Une avancée pour la recherche sur les migrations, les mobilités résidentielles et la lutte contre les discriminations**

**Pour de nombreux chercheurs et spécialistes** des inégalités, cette nouvelle donnée constitue **un pas en avant**.

**Posée à tous, indépendamment des origines, cette question consiste à collecter l'information sur le lieu de naissance des deux parents, au niveau du département en cas de naissance en France, ou au niveau du pays pour les naissances à l'étranger.**

Le **lieu de naissance des parents est déjà présent dans de nombreux questionnaires** comme dans [les enquêtes Emploi de l'INSEE](#) [2], [les enquêtes sur les ressources et conditions de vie \(SRCV\)](#) [3], ou bien de manière ponctuelle et plus axée sur les questions de diversité des populations, [l'enquête Trajectoires et Origines \(TeO\)](#) [4]. **Patrick Simon**, socio-démographe à l'Institut National d'Études Démographiques (INED), **souligne bien que cette information est déjà utilisée dans plusieurs enquêtes de la statistique publique, mais manque cruellement à grande échelle** alors « *Elle nous permettrait de mieux comprendre les trajectoires des personnes d'origine immigrée et d'évaluer l'impact des discriminations dans des domaines clés tels que l'emploi, le logement ou l'éducation* » ([France Inter, 13 janvier 2025](#) [5]).

L'introduction de la question sur le lieu de naissance des parents permettra de **rendre compte de la diversité de la population et de documenter les questions de mobilités résidentielles entre générations et de ségrégation spatiale.**

**Cette question permettra de mieux connaître la situation des descendants d'immigrés et d'analyser les inégalités qui se prolongent au-delà de la première génération.** Même si cette question ne permet pas une identification exacte des descendants d'immigrés (la nationalité des parents à la naissance n'étant pas demandée), elle offrira une image des trajectoires sociales et spatiales de ces populations. Le recueil de cette information dans le cadre du recensement, enrichi des autres variables (diplôme, catégorie sociale, âge, etc.), permettra d'étudier sur deux générations la ségrégation sociale et résidentielle, les inégalités de situation et les discriminations éventuelles, comme par exemple une surexposition au chômage, au niveau local. Ces résultats pourront alimenter, grâce à des diagnostics territoriaux, les politiques locales.

**La question des origines géographiques concerne également des personnes dont les parents sont nés en France.** Beaucoup de personnes sont attachées à une région en particulier, qui n'est pas obligatoirement leur région de résidence. **Cette nouvelle question permettra par exemple de relier les migrations infra-nationales avec les origines : reste-t-on dans sa région d'origine ? Y retourne-t-on et quand ?**

## **Des craintes face à une possible dérive**

Cependant, cette avancée statistique suscite des inquiétudes. Dans [une tribune](#) [6], plusieurs organisations syndicales (CGT, FSU, Solidaires) et associations (Ligue des droits de l'Homme, MRAP) ont exprimé leurs réserves, dénonçant un risque de classification ethnique qui pourrait être instrumentalisée à des fins discriminatoires (Tribune publiée le 14 janvier 2025). Elles redoutent notamment une utilisation détournée des données dans un climat politique marqué par des discours identitaires de plus en plus présents.

Ces craintes ne sont pas infondées : en France, les statistiques ethniques sont strictement encadrées et leur usage demeure un sujet sensible. La méfiance envers la collecte de telles informations repose sur une crainte historique.

## Mesurer pour mieux agir sur les discriminations

Au-delà des divergences, cette question soulève un enjeu central pour les politiques de lutte contre les discriminations : l'absence de données ne signifie pas l'absence de discriminations. Ne pas les mesurer revient à laisser perdurer des inégalités invisibles aux yeux des pouvoirs publics et de la société.

Selon elle, il est paradoxal d'exiger des preuves chiffrées sur les discriminations tout en empêchant la collecte des données nécessaires à leur démonstration.

Comme l'explique Marine Haddad, chercheuse à l'Ined : « *Il y a cette idée que si on mesure la différence, alors on légitime cette distinction. Mais, à l'inverse, ne pas la mesurer revient à croire que l'ignorance suffira à faire disparaître les discriminations* » ([Mediapart, 15 janvier 2025](#) [7]).

**Solène Brun**, sociologue et chercheuse au CNRS, abonde en ce sens : « *La société est structurée selon des hiérarchies raciales et il faut qu'on se donne les moyens de les mesurer pour les transformer* » ([Mediapart, 15 janvier 2025](#) [7]).

Le débat est donc loin d'être clos. Reste à voir si cette initiative permettra d'ouvrir la voie à une meilleure prise en compte des discriminations structurelles dans l'élaboration des politiques publiques, sans renforcer les clivages qu'elle cherche à combattre.

### Revue de presse

- **Localtis** (14 janvier 2025): Recensement de la population : de nouvelles questions, dont une fait débat
- **France Inter** (13 janvier 2025) : "[Grâce au recensement, on peut mieux connaître les situations de ségrégation](#)", explique Patrick Simon (INED) [5]
- **Mediapart** (15 janvier 2025): "[Recensement 2025 : saluée par la recherche, l'avancée de la statistique ethnique suscite des crispations](#)" [7]
- **France Info** (16 janvier 2025): "[Quel est le lieu de naissance de vos parents ?](#)" : pourquoi cette question sera désormais posée lors du recensement [8]



Dates: Vendredi 21 février 2025 - 10:15

Thématiques: [Discrimination](#) [9]

[Lutte contre les discriminations](#) [10]

[Immigration / Intégration](#) [11]

Publié le 21 février 2025

**URL de la source (modifié le 24/02/2025 - 17:13):** <https://www.irev.fr/actualites-0/recensement-2025-une-nouvelle-question-pour-mieux-comprendre-les-inegalites-sociales>

### Liens

[1] <https://www.irev.fr/thematiques/discriminations-egalite/prevention-des-discriminations/boite-outils/janvier-2021-usage>

[2] <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1223>

[3] <https://www.insee.fr/fr/information/4230346>

[4] <https://teo.site.ined.fr/>

[5] <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/l-invite-de-6h20/l-invite-de-6h20-du-lundi-13-janvier-2025-8333690>

[6] <https://blogs.mediapart.fr/les-invites-de-mediapart/blog/181224/recensement-insee-ne-pas-repondre-la-nouvelle-question-sur-le-pays-de-naissance-des-pa>

[7] <https://www.mediapart.fr/journal/france/150125/recensement-2025-saluee-par-la-recherche-l-avancee-de-la-statistique-ethnique-suscite-des-crispations>

[8] [https://www.francetvinfo.fr/societe/quel-est-le-lieu-de-naissance-de-vos-parents-pourquoi-cette-question-sera-desormais-posee-lors-du-recensement\\_7011449.html](https://www.francetvinfo.fr/societe/quel-est-le-lieu-de-naissance-de-vos-parents-pourquoi-cette-question-sera-desormais-posee-lors-du-recensement_7011449.html)

[9] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3680>

[10] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3689>

[11] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3684>